

LASNIER, DAUMAS, LARTIGUE ET CIE (1866), DAUMAS, BÉRAUD ET CIE (1879) DAUMAS ET CIE (1890-1894)

Créations de Marius Célestin Daumas,
agent de la maison Régis, de Marseille, au Dahomey,
chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} juin 1864
comme agent vice-consul de France à Wyddah (Wyddah ou Ouidah) au Dahomey

LES ORIGINES DE LA QUESTION DU DAHOMEY (*Le Journal des débats*, 26 avril 1890)

.....
La côte des Esclaves, une des parties les plus riches et les plus anciennement connues de l'Afrique, était fréquentée depuis longtemps par des maisons de commerce françaises, lorsque, en 1863, l'une d'elles, la maison Régis aîné, de Marseille, appela l'attention du gouvernement impérial sur l'expansion, tous les jours croissante, des Anglais dans cette région et sur l'utilité qu'il y avait pour nous, en présence des intérêts français engagés sur cette côte, à enrayer, par une occupation territoriale, le développement de la domination britannique.

On signalait dans ce but le royaume de Porto-Novo, qui était situé entre les établissements anglais de Lagos et le Dahomey et dont les richesses naturelles, d'après M. Régis, étaient de nature à compenser largement les sacrifices que nous devrions nous imposer pour nous y établir. Après un examen approfondi de la situation, après avoir consulté les autorités maritimes qui avaient fréquenté ces parages, le gouvernement décida d'entrer dans les vues exposées par M. Régis et nomma, dès 1863, auprès du roi Toffa, un agent consulaire, M. Daumas, qui, à peine installé, réussit, malgré les compétitions ardentes des autorités coloniales anglaises, à signer, le 27 février 1863, avec le roi Toffa, un traité plaçant le royaume de Porto-Novo sous le protectorat français.

En même temps qu'il remplissait les fonctions de résident à Porto-Novo, assisté d'un lieutenant de vaisseau, M. Daumas était désigné comme agent consulaire au Dahomey, en raison des relations commerciales que nous entretenions depuis longtemps avec ce pays. Le roi Glé-Glé accepta sans difficulté notre occupation de Porto-Novo et les rapports continuèrent avec lui, amicaux comme par le passé. Le fort français de Wyddah avait cessé d'être occupé militairement depuis le commencement du siècle, et le gouvernement avait autorisé, en 1841, la maison Régis à y installer une factorerie commerciale, sous l'expresse réserve qu'il restait libre de le réoccuper pour son propre compte dès qu'il le jugerait convenable, maintenant ainsi des droits anciens auxquels il n'a jamais été renoncé.

Notre situation à la côte des Esclaves était donc la suivante : protectorat français à Porto-Novo en vertu du traité de 1863., et relations commerciales suivies avec le Dahomey, conformément au traité de 1851.

.....

L'EXPÉDITION VAN DEN KERHKOVE
(*Le Journal des débats*, 6 mars 1891)

Nous recevons de nombreuses lettres attestant la réalité des faits avancés par notre correspondant de Borna et contestés par l'*Indépendance belge*.

M. Sarthon, notamment, représentant de la maison Daumas et Cie, qui arrive justement du Congo, nous affirme que les faits dont il s'agit sont de notoriété publique à Borna, où ils sont rapportés par des personnes venues directement de Léopoldville et qui les tiennent de la bouche même du chef de l'expédition. M. Sarthon s'étonne qu'on puisse songer à démentir des faits patens et dont on sera, avant qu'il soit longtemps, obligé de reconnaître la réalité.

D'autre part, un rédacteur de l'*Éclair* est allé interroger un missionnaire de l'Oubanghi et un autre de nos compatriotes, de retour du Congo. Ses deux interlocuteurs lui ont confirmé l'exactitude des faits allégués par notre correspondant.

Il est donc avéré que l'Etat indépendant dirige vers le nord de son territoire des forces armées telles qu'il n'en a jamais été réuni dans ces régions. Dans quel but ? Le but antiesclavagiste apparent qu'indique l'*Indépendance belge* ou le but mystérieux que révèlent les autres témoignages ?

Même dans le premier cas, c'est-à-dire si, contrairement à ce que nous avons publié, l'expédition est pourvue de marchandises, comment pourra-t-elle subsister dans un pays où les noirs n'ont que bien juste ce qui est nécessaire à leur nourriture quotidienne ? L'expédition de M. Stanley était beaucoup moins nombreuse, et elle a dû, M. Stanley lui-même l'a raconté, prendre de force ce que les indigènes refusaient de livrer contre marchandises. Comment vivront les 2.000 hommes, soldats et porteurs, de M. van den Kerchkove ? Sinon, comme notre correspondant de Boma l'a indiqué, en ravageant tous les pays qu'elle traversera.

Congo français
(*Le Temps*, 15 avril 1891)

La *Ville-de-Paris*, vapeur de la maison Daumas-Beraud, construit à Saint-Denis, a été lancé à la fin de janvier à Brazzaville. C'est le vapeur du plus fort tonnage existant actuellement dans le Congo intérieur.

Son premier voyage commercial s'est effectué dans la Sangha, qui, depuis le voyage de M. Cholet, devient l'objectif de plusieurs maisons de commerce. M. Fourneau, chargé de poursuivre l'exploration de la rivière, avait quitté Brazzaville dans les premiers jours de janvier; sa mission était complètement et sérieusement organisée en personnel et en matériel ; le 11 février, il était arrivé au confluent de la Sangha et du N'goko et, depuis lors, il continue sa route dans de bonnes conditions.

.....

La mission Dybowski
(*Le Journal des débats*, 6 mai 1891)

Le *Bulletin du comité de l'Afrique française*, qui paraîtra demain, publiera l'intéressante note qui suit, relative à une nouvelle expédition vers le Tchad :

.....
Pour que le voyage de Paul Crampel produisît tous ses fruits, il fallait qu'il fut appuyé par une seconde expédition gardant le contact avec nos établissements de l'Oubanghi. Or, la compétition des Allemands de Cameroun¹ rendait l'entreprise particulièrement urgente, et nul en France ne songeait à prendre une telle initiative.

.....
M. Jean Dybowski, maître de conférences à l'École d'agriculture de Grignon, était choisi pour diriger l'expédition. Deux seconds ont été adjoints à M. Dybowski : M. Brunache, administrateur adjoint de la province de Constantine, dont la collaboration est, comme celle du chef de mission, entièrement gratuite, sera plus spécialement chargé du campement et de la caravane. M. Bigrel, commis des contributions indirectes à Quimper, ancien sous-officier d'infanterie de marine, ayant fait campagne sur le Haut-Fleuve, au Soudan, commandera l'escorte. Enfin, la maison Daumas, qui possède des établissements dans le Congo français et dans l'État indépendant, doit adjoindre un de ses agents à la mission Dybowski, pour faire, à ses risques et périls, des essais commerciaux au nord de l'Oubanghi.

.....
La mission Dybowski, à peu près égale en force à la mission Crampel, est beaucoup mieux approvisionnée en matériel, en livres et en marchandises. Ses instructions, cela va sans dire, lui prescrivent de ne recourir aux armes qu'à la dernière extrémité, de ne jamais rien prendre de force aux indigènes, de tout payer au contraire exactement en marchandises. À ce dernier point de vue, d'ailleurs, la présence de commerçants auprès de la mission en accentuera le caractère pacifique.

Le passé du chef de la mission et ses connaissances techniques permettent d'espérer qu'il pourra rendre, au point de vue scientifique, de grands services, dans ces pays dont les ressources sont encore presque complètement ignorées.

.....
—————
LETTRES DU CONGO
(*Le Journal des débats*, 27 mai 1891)

Brazzaville, le 1^{er} mars.

Je vous ai tenu au courant des préparatifs faits par l'expédition Van den Kerckoven, pour « protéger » les indigènes contre les entreprises des chasseurs d'esclaves. L'œuvre de protection a commencé de la façon que je vous avais fait prévoir l'expédition a détruit tous les villages qui se trouvent entre l'embouchure du Kassaï et Bolobo. Les plantations sont ravagées. Les habitants se sont défendus et on en a tué un grand nombre. Ceux-ci sont désormais à l'abri des chasseurs d'esclaves.

À la suite de cette marche guerrière, la surexcitation est grande dans toute la région les noirs exaspérés viennent jusque sur les rives du fleuve attaquer les bateaux ; il devient dangereux de descendre pour couper du bois.

La *Ville-de-Paris*, bateau de la maison Daumas, a été attaquée à son passage à Tchoubiré. Des coups de fusil au son sec et net, provenant d'armes rayées, ont été tirés de la brousse. Il a fallu virer de bord et gagner la rive française. Le surlendemain, le bateau arrivait à Bolobo il ne put y aborder : chaque pied d'arbre, chaque buisson, dissimulait un homme et son fusil. C'est tout juste si, grâce aux missionnaires, le bateau a pu s'approvisionner de bois ; il a fallu expliquer aux noirs que l'équipage de la *Ville-*

—————
¹ On sait que MM. Zintgraff et Morgen reçoivent de fortes subventions du gouvernement allemand, sans compter l'appui des Sociétés de commerce et de colonisation.

de-Paris n'avait rien de commun avec Boula Matari (c'est le surnom de Stanley, appliqué également aux agents de l'État indépendant).

On a appris depuis que Bolobo avait été incendié par l'expédition Van den Kerckoven. Le vapeur *la France*, autre bateau de la maison Daumas, parti le 15 janvier de Brazzaville à destination de Mobéka, petite station commerciale belge sur le Congo, en amont de l'Équateur, a été visité en route par les autorités de l'État et a été accompagné par un fonctionnaire belge, d'abord jusqu'à Bangala, puis, à partir de ce point, jusqu'à Mobéka, par un autre officier. Sous prétexte que, au départ de Brazzaville, le vapeur n'avait été expédié que jusqu'à Mobéka, on s'est refusé à le laisser poursuivre son voyage jusqu'à Stanley-Falls, et le bateau a dû revenir à Brazzaville. Nous n'avons pas de nouvelles récentes des missions Crampel et Fourneau. Il me faut cependant vous signaler la mort de M. Orsi, sous-chef de caravane de la mission Crampel. Ce jeune homme a succombé sur le Haut-Oubanghi, aux suites de la dysenterie. Son corps a été rapporté jusqu'au poste de Bangui, où il a été inhumé.

LE VOYAGE DE M. GAILLARD DANS LA SANGHA (*Le Journal des débats*, 14 septembre 1891)

Le *Journal officiel* publie ce matin, dans sa revue bimensuelle des colonies, l'intéressant rapport suivant que M. l'administrateur Gaillard a adressé à M. de Brazza sur son exploration dans la Sangha

.....
Départ de la mission Fourneau. — M. Fourneau ayant reçu par les vapeurs *Ville-de-Paris* et *Holland*, le reste de son personnel et de ses charges se mit en route le 7 mars dans les meilleures conditions désirables, en partant de la rive gauche du confluent de la N'Goko.

Montée de la N'Goko. — Le lendemain 8 mars, je me transportais à bord de la canonnière *Djoué* pour remonter la N'Goko, afin d'appuyer aussi loin que possible la mission Fourneau. Le bruit des palabres avec Muiganga m'avait précédé et je fus partout bien accueilli. Les vapeurs *Ville-de-Paris*, de la maison Daumas. et Cie, et *Holland*, de la Cie hollandaise, me suivant à peu de distance, vinrent augmenter dans des proportions considérables notre influence dans la région, en réalisant aux yeux des indigènes les promesses que je leur avais faites de leur apporter la richesse par un commerce libre et pacifique.

APPORT DES ACTIFS DANS L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO À UNE SOCIÉTÉ BELGE

CONGO
(*Le Journal des débats*, 21 avril 1892)

Le *Mouvement géographique* a publié, il y a quelques jours, le compte-rendu de la réunion des actionnaires de la Compagnie du Haut-Congo portant approbation de la convention passée entre cette société et la maison française Daumas et C^{ie}.

Jusqu'ici, ces deux sociétés commerciales se faisaient dans le Congo une concurrence acharnée dont les noirs seuls tiraient bénéfice. Cela était même peu

favorable aux progrès de la civilisation, car plus on paye cher l'ivoire et le caoutchouc, moins le noir travaille pour s'en procurer. Or, le travail du noir est le principal élément de la civilisation africaine.

À la suite de la convention récemment conclue entre la France, le Congo indépendant et le Portugal, l'idée devait naturellement venir aux deux maisons belge et française de s'entendre et de cesser une lutte également dommageable pour toutes les deux.

Des pourparlers furent entamés, qui eurent pour conclusion un arrangement comportant la fusion des deux Sociétés en une seule, où entreraient des capitaux et des administrateurs français. C'est ce qui fut fait et ce qu'a annoncé le *Mouvement géographique*, qui exprime bien l'esprit de cette entente en intitulant son compte rendu: « Union commerciale des intérêts belges et français dans le bassin du Haut-Congo. » Jusqu'ici, les intérêts anglais et allemands étaient presque seuls représentés dans les Compagnies belges. Les intérêts français vont maintenant y jouer un rôle d'autant plus important que M. Daumas n'est pas entré seul au conseil d'administration de la nouvelle Société franco-belge. Avec lui, M. Adrien de Montebello a été nommé membre du conseil d'administration, et nous croyons savoir qu'une autre personnalité politique y figurera prochainement.

L'union entre la France et l'État indépendant du Congo devient donc de plus en plus étroite, et c'est un fait particulièrement intéressant, si l'on songe à la situation spéciale dans laquelle les instruments diplomatiques ont placé l'État indépendant vis-à-vis de la France.

Il est bon de rappeler, en terminant, que la maison Daumas et Cie n'a fait entrer dans la nouvelle Compagnie franco-belge que ses établissements situés en territoire belge et sa flottille du Haut Congo, mais qu'elle conserve ses établissements du Gabon d'où elle continuera ses opérations dans le Congo français, notamment lorsque l'Ogooué sera enfin ouvert au commerce.

CONGO FRANÇAIS (Le Journal des débats, 1^{er} décembre 1892)

Voici un extrait d'une lettre datée du 25 octobre, envoyée par un missionnaire du Gabon et que publieront les *Missions catholiques* dans leur numéro du 2 décembre

À la disette qui sévit terriblement dans l'Ogooué vient s'ajouter un nouveau fléau : la guerre. Trois villages pahouins, des tribus d'Ébilirk, Ebimyoul et Ecibem, viennent d'être bombardés et brûlés par la canonnière *Saphir*. Voici les faits

Des vols fréquents et assez considérables avaient été commis depuis six mois dans les factoreries, aux Missions catholiques et protestantes, au poste et partout de là, plaintes de tous ces établissements à l'administration. L'administrateur a réclame les voleurs et a condamné les villages coupables à la restitution. Personne n'a été livré, pas un sou n'a été rendu des 800 fr. à 1.000 fr. volés dans la factorerie Daumas.

Quinze jours de délai sont donnés aux chefs après ce temps, leurs villages seront brûlés. Le dix-septième jour, rien encore n'est rendu. Le matin de cette même journée, dès cinq heures et demie, les obus des canons-revolvers pleuvent sur ces villages. Tout le monde dort encore : les obus éclatent dans chaque case, les balles sifflent. Les femmes, les enfants, sont blottis dans leurs pauvres huttes, impuissantes à les protéger. Quelques indigènes sortent éperdus et essayent, mais en vain, de répondre au feu nourri des artilleurs du *Saphir* et des tirailleurs sénégalais qui, déjà, sont à terre et criblent de balles les pauvres cases en écorce d'arbre.

Le feu allumé par les obus et les torches des tirailleurs a déjà détruit la moitié du village. Le vent favorise l'incendie 1.000 barils de poudre. richesse des chefs et des gens libres, éclatent de tous côtes, obscurcissent l'air d'une épaisse fumée et, en détonnant, font trembler la terre. La population a pris la fuite, le village n'est plus que -cendres. Justice est faite ! Il est sept heures.

La conséquence de ces faits, dit le correspondant des *Missions catholiques*, c'est que, dans ce moment de disette surtout, c'est pour le pays entier un vrai désastre. Ce ne sont pas les villages voleurs seulement qui sont punis, ce sont les Galoas qui ne trouvaient de bananes que là ; ce sont les factoreries qui s'approvisionnaient là de vivres indigènes.

Je suis allé visiter ces malheureux : ils pleurent leurs morts. J'ai pansé plusieurs des blessés. Malheureusement voila, la disette. Il m'a été impossible de donner de la nourriture. L'administrateur m'a chargé de recueillir ceux qui ont besoin d'être amputés, pour les envoyer au docteur de N'Dyole, et d'assurer les chefs qu'ils peuvent reconstruire leurs villages, qu'ils ne seront plus inquiétés.

Hier, les Ecibem et les Ebimyoul s'étaient réunis : ils voulaient, pendant la nuit, incendier la factorerie Holt. Ils ont juré la mort du gérant de la maison Daumas, celle de plusieurs ouvriers noirs du poste.

Je pense avoir réussi à leur faire comprendre que la paix seule leur était avantageuse. Aujourd'hui, je tacherai de les convaincre encore davantage. Ils ont confiance en moi. J'ai tout lieu de croire que je serai écouté.

Société belge du Haut-Congo
(*Paris-Capital*, 1^{er} novembre 1893)

Les actionnaires de la Société belge du Haut-Congo se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 18 octobre. Cette assemblée avait réuni 65 actionnaires, représentant 3.147 actions privilégiées et 2.905 actions ordinaires.

Il résulte du rapport présenté par le conseil que le bénéfice industriel en Afrique s'est élevé à 1.352.905 fr. 87, somme qui, grossie des bénéfices de l'émission, a atteint 1 million 650.357 fr. 22 ; ce bénéfice eût été plus important encore si les établissements Daumas avaient produit pour la société pendant tout l'exercice, mais il n'en a pas été ainsi, puisque la reprise n'est devenue effective que vers le milieu de l'année.

Déduction faite de tous frais généraux, intérêts, amortissements et charges diverses, le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice net de 703.830 fr. 08.

Les actionnaires ont adopté dans toutes leurs dispositions les comptes qui leur étaient soumis.

L'assemblée a réélu MM. Lambert de Rothschild et Delcommune en qualité d'administrateurs.

Catherine Coquery-Vidrovitch,
Les idées économiques de Brazza et les premières tentatives de compagnies de
colonisation au Congo Français (1885-1898)
(Cahiers d'études africaines, vol. 5, n°17, 1965. pp. 76-77)

.....
Brazza recommanda à Delcassé, ministre des Colonies, Marius-Célestin Daumas, un des plus anciens commerçants de la colonie, « qui avait rendu dans ces contrées les

mêmes services que Verdier la Côte Ivoire²». Il avait créé en 1866 la maison Lasnier Daumas Lartigue et Cie, transfuge de la maison Régis de Marseille devenue en 1879 Daumas Béraud et Cie et, en 1890, Daumas et Cie.

Daumas se contenta prudemment de solliciter 140.000 ha dans la région côtière et dans l'Ogooué en trois lots dont la superficie totale excédait pas 360.000 ha :

— le premier sur la rive gauche de l'Ogooué face au confluent de l'vindo (35 km x 20 km) ;

— le second chez les Adouma, à 10 km en amont de la rivière Lolo (100 km x 20 km) ;

— le troisième chez les Osyeba sur la rive gauche de l'vindo, depuis la rivière Liboumbi son confluent avec l'Ogooué (90 km x 10 km).

Il prenait également soin de réserver à l'État la libre disposition d'une bande de 1 km de large en bordure du fleuve³. Il souhaitait seulement, « en demandant des concessions ou locations pour essais de culture, exploitations forestières recherches minières, etc., accaparer pour le moment une bonne partie du commerce du Haut-Ogooué et au préjudice des maisons étrangères. »⁴.

En réponse, le 30 octobre 1893, sur le conseil de Brazza, Delcassé lui offrit pour 30 ans la concession et le monopole commercial un vaste trapèze dans le bassin supérieur de l'Ogooué : 11 millions d'hectares de forêt (4 fois la Belgique) et 700 km de fleuve⁵.

Une condition était imposée : substituer la Maison Daumas une société nouvelle indépendante de son ancienne raison sociale mais le négociant mourut en mai [18 avril] 1894. L'idée fut reprise par ses héritiers et son successeur, Médard Béraud, associé de Daumas depuis la fondation de la maison⁶.

NÉCROLOGIE

M. DAUMAS

par H. A. [Harry Alis]

(*Le Journal des débats*, 20 avril 1894)

Nous avons annoncé ce matin, dans notre édition blanche, la mort de M. Daumas, armateur. La disparition de cet homme de bien mérite mieux qu'une notice nécrologique ordinaire. Sa biographie, si elle pouvait être faite en détail, serait, en effet, singulièrement instructive, au point de vue de l'histoire du mouvement colonial en France dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. M. Daumas a été, en effet, non un théoricien, non un enthousiaste comme il en existe beaucoup en France — ce dont il ne faut pas se plaindre — mais un colonial froidement convaincu, pratiquant et militant.

À l'époque où il partit pour le Congo, en qualité de mandataire de la puissante maison Régis aîné, de Marseille et y fonda les premiers comptoirs français, l'Afrique n'était point autant à la mode qu'elle l'est aujourd'hui, mais elle donnait peut-être aux négociants des profits plus sérieux, parce qu'ils y rencontraient moins de concurrence et n'y subissaient pas le contre-coup d'entreprises politiques.

² Delcassé, Chambre des députés, 2 mars 1895.

³ Demande de concession, 6 février 1893, Arch. F.O.M., A.E.F.-50 (1).

⁴ Daumas à Timon, 9 février 1893, *ibid.*

⁵ Convention ratifiée par décret le 17 novembre 1893.

⁶ Médard Béraud avait représenté de 1860 à 1866 la maison Régis à Ouidah (Dahomey) où il avait fait fonction d'agent consulaire, puis il avait, en 1866, créé les comptoirs de la maison Daumas dont il fut co-gérant de 1879 à 1890, associé et commanditaire de 1890 à 1894, liquidateur en 1894.

Après cinq années de dur labeur sous ce climat ingrat, de 1855 à 1860, M. Daumas partit pour le Bénin, où il fut bientôt nommé vice-consul de France à Wydah. À partir de ce moment et jusqu'à sa mort, M. Daumas ne sépara, ni dans son esprit, ni dans ses actes, l'intérêt de sa maison des intérêts généraux du pays. C'est peut-être ici le lieu de remarquer que ce sentiment est beaucoup plus commun chez les négociants français que chez leurs concurrents étrangers, et il leur coûte parfois assez cher pour qu'ils en recueillent quelque honneur. C'est à M. Daumas qu'on doit l'établissement, en 1862, du protectorat français sur le royaume de Porto-Novo, acte qui devait avoir plus tard de si considérables conséquences.

En 1866, M. Daumas avait donc onze années de pratique de la côte d'Afrique. Il se crut assez expérimenté pour fonder une entreprise personnelle et créa la maison qui existe encore sous le nom de Daumas et Cie. L'histoire de cette maison est intimement liée à celle de la création et du développement de notre colonie du Congo français. Après une suite d'années de dures épreuves et de prospérité acquise, l'aide d'efforts constants, la maison Daumas, ne cessant d'élargir les bases de ses opérations, secondait de son mieux la politique française. Non contente de ses établissements de la Côte, elle en avait créé dans l'intérieur et avait, au prix de lourds sacrifices, installé une véritable flottille sur le haut Congo.

C'est alors que la modification par l'Acte de Bruxelles des conditions économiques que l'Acte de Berlin imposait à l'Etat indépendant vint porter au commerce africain libre un coup terrible. M. Daumas lutta avec la plus grande énergie et, faut-il le rappeler, presque seul, hélas ! contre les projets du roi Léopold. Ceux-ci consacrés par le Parlement français, M. Daumas n'avait plus devant lui que deux partis à prendre : ou liquider, après une lutte impossible, ou accepter la proposition des sociétés belges, et faire entrer ses établissements du haut Congo dans l'actif de celles-ci. M. Daumas, faisant passer les intérêts de son pays avant les siens propres, se déclara prêt à continuer la lutte, sans toutefois s'en dissimuler l'issue finale. Ce n'est que sur le conseil d'hommes politiques clairvoyants qu'il se décida à accepter les propositions belges — en mettant pour condition l'entrée, dans le conseil d'administration des sociétés congolaises, de deux autres Français autorisés.

Tel est le récit exact de cette fusion qui excita les critiques des gens mal informés auxquels M. Daumas dédaigna de répondre parce qu'il n'aurait pu le faire sans compromettre des intérêts généraux. Ceux qui connaissent la vérité considèrent aujourd'hui comme un devoir de rendre hommage à la conduite habile et désintéressée de M. Daumas.

Faut-il rappeler encore le concours dévoué que M. Daumas prêta à toutes les entreprises qui avaient pour objet de développer en Afrique — et même en Indo-Chine —, l'influence française ? Spécialement au Congo, il n'est peut-être pas un explorateur auquel il n'ait tâché d'être utile.

Dans ces derniers temps, le sous-secrétariat d'Etat des colonies, appréciant le véritable rôle joué par la maison Daumas dans notre colonie du Congo, lui avait fait attribuer par décret, sur la proposition de l'administration locale, une concession qui lui conférait sur l'Ogooué des droits analogues à ceux qu'un autre décret attribuait plus bas à M. Le Chatelier. C'était la seule forme pratique que permît l'échec des Compagnies à charte, pour mettre en valeur notre domaine colonial. Il faut espérer que l'œuvre de M. Daumas sera continuée et que le dernier acte de sa vie coloniale aura été, comme tous les autres, un exemple donné à ceux qui voudront marcher sur les traces de cet homme honnête, laborieux, de cet esprit lucide, profondément sage, froid, toujours prêt à mettre sa clairvoyance au service du bien public.

(*Le Temps*, 21 avril 1894)

Nous apprenons la mort de M. Daumas, négociant armateur, membre des chambres syndicales des négociants, commissionnaires, exportateurs, et du comité de l'Union coloniale française.

Les obsèques de M. Daumas
(*Le Journal des débats*, 21 avril 1894)

Les obsèques de M. Daumas ont eu lieu aujourd'hui, à midi, en l'église Notre-Dame-de-Lorette au milieu d'une nombreuse assistance.

Un grand nombre de couronnes avaient été envoyées, parmi lesquelles nous citerons celle de la Société d'économie industrielle et commerciale et la couronne ouverte par les employés de Paris et les agents d'Afrique de la maison Daumas.

M. Daumas étant chevalier de la Légion d'honneur, les honneurs militaires ont été rendus par une section du 3^e régiment d'infanterie de marine, commandée par un lieutenant.

Le deuil était conduit par MM. Boujarel et Gaston Lemaître, neveux du défunt.

Dans l'assistance, fort nombreuse, ainsi que nous l'avons dit plus haut, citons MM. Delcassé ; Paul Béraud, associé de M. Daumas ; nos collaborateurs J. Chailley-Bert et H. Percher (Harry Alis) ; docteur Gélinau ; Émile Graux ; abbé Martin ; et nombre de commissionnaires-exportateurs parmi lesquels MM. C. Pra ; Amédée Prince ⁷ ; Zébaum ; E. Rothschild ; Jules Savoy ; J. Halphen ; M. Terquem ; Lévesque ; Fauconnier ; Gauthiot ; G. Leverd, etc.

Après l'absoute, donnée par M. le curé de Notre-Dame-de-Lorette, le corps a été descendu dans les caveaux de l'église, d'où il sera prochainement transporté à Marseille.

CONGO FRANÇAIS
par H. A. [Harry Alis]
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1894)

Nous apprenons qu'à la suite de la mort de M. Daumas, la gérance de la maison Daumas et Cie a été confiée à M. Médard Béraud, qui était autrefois l'associé de M. Daumas et qui avait toujours conservé ses intérêts dans la maison. Le conseil de cette importante entreprise coloniale française ne pouvait faire un meilleur choix. Comme son ami et collaborateur, M. Béraud est un vieil Africain, habile et expérimenté. Nul doute qu'il saura continuer l'œuvre considérable entreprise au Congo et notamment dans le haut Ogooué par la maison Daumas et Cie.

Suite :
[Société du Haut-Ogooué.](#)

⁷ [Amédée Prince](#) (1845-1915) : régisseur publicitaire et négociant commissionnaire à Paris. Futur administrateur de la Société du Haut-Ogooué (1894-1915) et de la Société agricole de Batah (1897-1903).